



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 18 JUIN 2024

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Nicolas DÉCLAS**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Nathalie BERTOCCHI – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Jean VIRET – Christian VIVENS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BÉRAL (à Béatrice VERDIER) – Jean-Louis CHAPON (à Noëlle CROUZET) – Marie-Thérèse MAUCOUR (à Jean VIRET) – Christelle RIVAT (à Michèle EYMARD)

Membres absents, excusés sans pouvoir : Lionel BRUNEL

Ordre du jour :

- **CCAS** – Logement d'urgence –

Convention pour l'octroi de l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées

« ALT »

Informations diverses :

- Présentation de l'association La Croix-Rouge

- **Dossiers d'aide sociale facultative**

- **Informations diverses :**

- Présentation de l'association La Croix-Rouge

Madame Noëlle CROUZET présente la Croix-Rouge Française (CRF) qui est une association d'aide humanitaire fondée en 1864. Elle a pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger. Reconnue d'utilité publique depuis août 1940, elle compte aujourd'hui, plus de 97 millions de bénévoles dans le monde et a obtenu 4 prix Nobel. Elle précise que l'unité locale de l'Ouest Lyonnais située à Brignais, est chargée de l'action de proximité de la Croix-Rouge dans sa zone d'action, particulièrement dans les domaines de l'action sociale, de l'urgence et du secourisme. L'unité locale compte 110 bénévoles sur trois sites : Brignais, Saint-Laurent-de-Chamousset et Saint-Martin-en-Haut. Madame Noëlle CROUZET indique que l'organisation fonctionnelle de la Croix-Rouge française distingue les rôles dévolus à la gouvernance d'une part et au management de l'autre. Ce principe de séparation entre gouvernance et management se décline au niveau régional, départementale et local. Ainsi le Département coordonne et anime l'action des unités locales. Madame Noëlle CROUZET explique que la Croix-Rouge Française a organisé son action autour de cinq grands domaines : l'action sociale, l'urgence et le secourisme, la formation, la santé et l'action internationale.

L'action sociale : soutien alimentaire pour faire face à la précarité. Madame Noëlle CROUZET indique que l'unité locale de Brignais assure un accueil sur rendez-vous des bénéficiaires, une semaine sur deux sur orientation d'un travailleur social. Le secteur d'intervention va de La Mulatière à Givors et du bord du Rhône au monts du Lyonnais. Elle précise qu'il y a deux antennes à Saint-Martin-en-Haut et Saint-Laurent-de-Chamousset. Cette aide est octroyée 3 fois, renouvelable une fois. Un accueil-écoute est assuré à chaque rendez-vous.

SAMU social : Madame Noëlle CROUZET explique que la Croix-Rouge française gère plus de 132 samu sociaux répartis sur 60 départements, et que des bénévoles et salariés se mobilisent afin d'apporter soutien moral et aides matérielles de première nécessité aux personnes les plus précarisées. Ces maraudes ont lieu essentiellement sur Lyon.

Le Vestiaire : les bénéficiaires se voient remettre à titre de « dépannage », gratuitement ou contre une participation symbolique, des vêtements en bon état, triés par les bénévoles.

La Vestiboutique : le bénéficiaire choisit, essaie et paye ses vêtements, comme dans un magasin moyennant une somme très modique.

Le rétablissement des liens familiaux dont l'unité se trouve sur Lyon. Elle précise qu'il s'agit de remettre en liens des familles séparées lors de leur venue en France, c'était notamment le cas des Ukrainiens.

Madame Noëlle CROUZET souligne qu'en 2023, 261 foyers et 709 personnes ont été accueillies. 32 tonnes distribuées, soit 64 000 repas. Toutes les semaines ce sont 50 familles reçues, soit 120 personnes aidées. Concernant les communes d'origine : 20% sont des personnes de Brignais, 13% des personnes d'Oullins, 8,5% des personnes de Chaponost, 7% des personnes viennent de Pierre-Bénite et de Saint-Genis-Laval. S'agissant du profil des personnes accompagnées, ce sont des familles monoparentales, des grandes familles, des personnes en rupture de droit, mais également des personnes ayant des difficultés à payer le loyer, les charges, la scolarité. Elle constate que le nombre de personnes seules avec des petits revenus et des charges importantes a fortement augmenté en 2023. Madame Noëlle CROUZET expose les difficultés rencontrées à l'unité locale de Brignais : elle fait état de la diminution et de l'irrégularité de leurs ressources d'approvisionnement (Auchan, banque alimentaire), elle souligne la nécessité de développer de nouveaux partenariats (Grand Frais, Proxidon). Elle évoque le nouveau partenariat avec les Potagers du Garon et explique que des achats de denrées sur les fonds propres de l'unité locale de Brignais sont également réalisés : œufs, poisson surgelé, produits d'hygiène et entretien de la maison.

Action aller vers : Madame Noëlle CROUZET explique cette action initiée pendant le COVID-19 permet d'apporter un colis alimentaire à des personnes à mobilité réduite, âgées, malades, isolées et qui sont dans l'impossibilité de se déplacer. Deux tournées sont assurées sur les secteurs d'Oullins et de Givors. 8 bénévoles assurent la livraison le vendredi soir, après la distribution.

Relais « parents bébés » : collecte des vêtements pour enfants, des jeux et du matériel de puériculture, la boutique est ouverte à tous moyennant une participation solidaire réduite. Le relais assure également la remise d'un vestiaire gratuit, sur orientation d'un travailleur social. Monsieur Sébastien FRANÇOIS souhaite savoir si les personnes viennent pour des conseils, pour un relais éducatif. Madame Noëlle CROUZET explique qu'effectivement cela se fait lors des accueils des familles par les bénévoles.

Aide à la scolarité : Monsieur Christian VIVENS précise qu'un relais d'accueil est récemment ouvert au Centre social de Brignais et qu'il serait intéressant d'échanger entre les deux structures. Madame Noëlle CROUZET précise qu'habituellement l'aide à la scolarité mobilise 2 étudiantes qui donnent des cours de soutien scolaire à 3 enfants le samedi. Monsieur Sébastien FRANÇOIS souligne l'importance de se rapprocher du Centre social qui est très sollicité pour l'aide à la scolarité.

L'Arbre de Noël : a lieu chaque année en collaboration avec le Secours catholique et les Restaurants du Cœur. Madame Noëlle CROUZET précise qu'il s'agit d'un spectacle vivant avec goûter et remise de jouets aux enfants de moins de 10 ans. Cette année, l'Arbre de Noël aura lieu le 14 décembre.

Sortie familiale : Elle a été annulée cette année pour des raisons financières, le Secours Catholique ne pouvait pas apporter son financement et La Croix-Rouge ne pouvait pas assurer seule. Le financement.

Halte Répît Détente Alzheimer : Madame Noëlle CROUZET indique que dans les locaux de la résidence autonomie « les Arcades », 4 bénévoles formés peuvent accueillir des personnes atteintes d'une maladie dégénérative, afin de soulager leur aidant. Actuellement, une seule personne est accueillie.

Urgence : Par le biais de la formation aux gestes qui sauvent, PSC1.

Formation : la Croix-Rouge propose des formations de type PSC1

Poste de secours : La Croix-Rouge participe à des postes de secours surtout sur Lyon.

Opérations d'urgence : Madame Noëlle CROUZET explique que l'unité locale de Brignais participe à la vie de la commune. Auxiliaire des pouvoirs publics, la Croix-Rouge intervient sur demande des autorités en cas d'inondations ou d'incendies mais également lorsque les plans canicules ou grand froid sont déclenchés. L'unité accueille également des stagiaires « coup de pouce » et des SNU.

Inclusion numérique : Le but est d'informer les bénéficiaire reçus lors de ces enquêtes sur leurs besoins en matière d'utilisation au quotidien du numérique. Ils ont donc la possibilité de prendre contact avec les acteurs locaux : le centre social, la plateforme pour l'emploi et AMELY.

Concernant les finances de l'unité locale de Brignais, Madame Noëlle CROUZET donne des éléments sur les recettes et les dépenses. Au niveau des recettes, elles se composent de la quête nationale, du reversement de la Croix-Rouge au niveau national, des braderies, de la participation solidaire de 2€ demandée pour le colis alimentaire et des subventions accordées par les communes. Au niveau des dépenses, elles se composent des fluides du local (ce dernier étant mis à disposition gratuitement par la Mairie de Brignais), le carburant, l'assurance et l'entretien des 2 véhicules, l'achat de denrées, de produits d'hygiène et le spectacle de Noël. Madame Nathalie BEROCCHI souhaite avoir plus d'éléments sur la répartition des bénévoles.

Madame Noëlle CROUZET lui répond que 110 bénévoles interviennent sur les sites de Brignais, Laurent-de-Chamousset et Saint-Martin-en-Haut.

Monsieur Christian VIVENS, demande s'il n'y a que des bénévoles.

Madame Noëlle CROUZET indique qu'il n'y a qu'un seul salarié, sur Lyon, il s'agit de la secrétaire, le reste de l'équipe est constituée de bénévoles.

Madame Christiane CONSTANT s'interroge sur le budget, Madame Noëlle CROUZET lui répond qu'il n'y a pas de budget propre, il est difficile de donner des chiffres mais le budget de l'unité locale de Brignais est en équilibre, le fait de ne pas payer de loyer explique pour partie cet équilibre.

Monsieur Sébastien FRANÇOIS précise que l'an dernier, la maison avait été valorisé sur demande de la cour des comptes, lors de la demande de subvention présentée par l'unité locale de Brignais, elle avait été estimée à environ 24 000€.

Monsieur Xavier DÉMONET s'interroge sur l'historique des bénévoles et la tendance actuelle. Madame Noëlle CROUZET indique que le secours alimentaire demande beaucoup d'énergie et les personnes âgées bénévoles ne restent pas. Elle précise que l'unité locale de Brignais manque de bénévoles ayant des compétences informatiques, les bénévoles viennent souvent le mardi et le jeudi.

Monsieur Christian VIVENS souhaite s'avoir comment l'unité locale s'articule avec les Restaurants du cœur. Madame Noëlle CROUZET souligne que l'unité locale est ouverte sans coupure, elle s'adresse à un large public avec des critères moins stricts. Ce qui les différencie des restaurants du cœur c'est la durée de l'aide octroyée de 3 à 6 mois, cela peut dépasser 6 mois lorsqu'il s'agit d'une personne âgée. Elle conclue en rappelant le but de l'association, qui est d'aider les personnes en situation difficile.

Madame Béatrice VERDIER demande quelles sont les actions qui manqueraient sur Brignais.

Madame Noëlle CROUZET répond que pour les actions « d'aller vers », l'unité locale de Brignais ne compte qu'une seule personne tandis que sur Oullins et Millery il y en a plus. Madame Noëlle CROUZET remercie les membres du conseil d'administration pour leur écoute. Monsieur Sébastien FRANÇOIS la remercie pour son intervention.

La séance est ouverte à 19h17.

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont validé à **l'unanimité** le procès-verbal du conseil d'administration en date du 14 mai 2024.

OBJET : LOGEMENTS D'URGENCE

Convention pour l'octroi de l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées « ALT 1 »

L'Etat, représenté par la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône propose une convention au Centre communal d'action sociale de Brignais pour l'octroi de l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées (ALT).

Cette convention a pour objet de fixer les droits et les obligations des parties.

Sa signature conditionne, pendant sa durée, l'ouverture du droit à l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées (« ALT 1 ») telle que prévue à l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale (CSS) et aux articles R.851-1 à R.852-3 du même Code.

En contrepartie, le CCAS s'engage à accueillir, à titre temporaire, des personnes ou des familles défavorisées qui se trouvent sans domicile, ou nécessitent un hébergement temporaire et s'engage à les accompagner dans les démarches nécessaires pour accéder à un logement de droit commun dans le parc privé ou public.

L'aide financière reversée au CCAS est calculée en fonction des capacités mensuelles d'accueil prévues par la convention, sur la base des justificatifs produits par le CCAS et en fonction de l'occupation réelle des logements.

La convention est conclue pour une période d'un an, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.**

Il donc proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **Approuver** les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser le Président à signer ladite convention.



VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Sébastien FRANÇOIS rappelle que ce rapport est voté chaque année lors de la campagne budgétaire pour le dispositif de l'allocation de logement temporaire, cela permet au CCAS d'avoir une subvention en contrepartie de l'engagement du CCAS de reloger les personnes défavorisées, qui ne peuvent temporairement avoir accès à un logement autonome et notamment des personnes qui se trouvent sans domicile, ou nécessitent un hébergement d'urgence.

DOSSIER D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

- Un dossier de demande d'aide sociale facultative pour une participation financière sur une dette de loyer et une dette d'électricité est **ACCORDÉ** pour un secours exceptionnel de 153,41€ pour la dette d'énergie. Concernant la dette de loyer le conseil d'administration du CCAS oriente Monsieur A. vers une demande de secours financier exceptionnel auprès de sa caisse de retraite.

La séance est levée à 19h51.

| Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 JUIN 2024 | |
|--|---|
| Signataires | Émargement |
| Sébastien FRANÇOIS (Vice-président) |  <p>Le 24 juin 2024</p> |
| Nicolas DÉCLAS (Secrétaire du Conseil d'administration du 18 juin 2024) |  <p>Le 24 juin 2024</p> |